

## Accompagnement du candidat

Chaque candidat, à sa demande, peut bénéficier de l'encadrement d'un accompagnateur lors de la réalisation de son dossier numérique de compétences.

**Cet enseignant est chargé d'aider le candidat** à repérer ses productions, à le conseiller sur les traces d'activités à fournir, à identifier les compétences mobilisées... et l'accompagne dans le processus d'évaluation des compétences.

## La soutenance

Si une soutenance orale est demandée, elle a pour objet de permettre au candidat de **démontrer sa motivation et son engagement** à une utilisation raisonnée et efficace des TICE. Le candidat dispose d'une demi-heure maximum, en présence de deux enseignants pour :

- expliciter des éléments de son dossier numérique ;
- confirmer son appropriation des compétences TICE ;
- développer plus particulièrement un aspect des traces fournies.

## Contacts

Responsable pédagogique :

Jean-Luc Passin, chargé de mission numérique & C2i2e

### Renseignements

Service Scolarité

Tél : 01 49 56 38 53

E-mail : C2i2e-sec@u-pec.fr

### Conseils, encadrement et assistance

Votre référent de site C2i2e :

<http://espe.u-pec.fr>

> Formation > Préparer le C2i2e

> Les référents de sites

# C2i2e

## Certificat Informatique et Internet

### Niveau 2 « Enseignant »



<http://espe.u-pec.fr/formation/preparer-le-c2i2e/>

## Qu'est ce que le C2i2e ?

Le Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignant (C2i2e) atteste des compétences professionnelles dans l'usage des technologies numériques, communes et nécessaires à tous les enseignants et formateurs pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

Le C2i2e n'est ni un examen terminal, ni une épreuve d'informatique.

La certification au C2i2e est un processus à caractère professionnel qui demande au candidat du temps, de l'engagement et de la pratique.

L'université Paris-Est Créteil (UPEC), par son ESPE, est autorisée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur à délivrer le C2i2e.

## Qui est concerné par le C2i2e ? Quand est-il exigé ?

Le C2i2e n'est plus obligatoire pour la titularisation des enseignants. Les étudiants de l'ESPÉ sont fortement encouragés à l'obtenir notamment pour faire valoir et attester des acquis de leur formation en matière de numérique.

## Les conditions de certification du C2i2e

- Le candidat doit constituer un **dossier numérique de compétences** faisant état des savoirs acquis et de la mobilisation d'au moins **23 des 28 compétences du référentiel national**, avec un maximum de 2 compétences non validées par domaine ;
- la validation des compétences doit attester de la maîtrise effective de gestes professionnels accomplis en situations concrètes, avec **au moins une situation réelle d'enseignement ou de formation en face-à-face mise en œuvre par le candidat**.

## Comment se déroule la certification ?

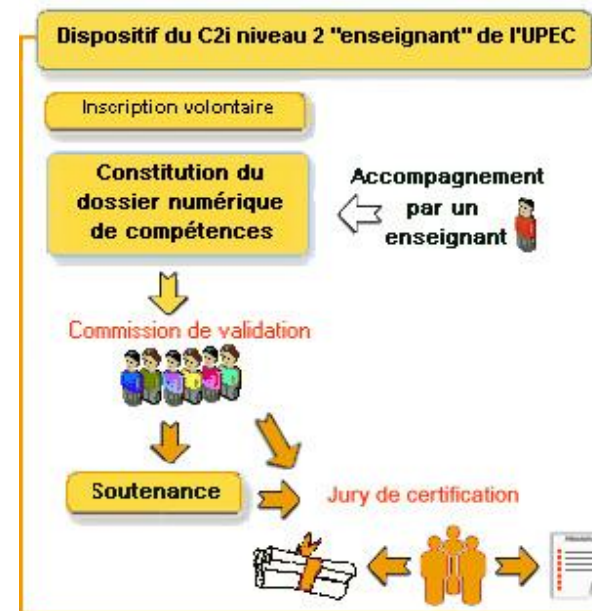
Le candidat constitue progressivement un **dossier numérique de compétences** puis le soumet à la commission de validation.

Au vu des documents proposés dans le dossier (productions, synthèses...), et en considérant les éléments transmis par l'accompagnateur, **la commission de validation recommande le candidat au jury de certification ou le convoque à une soutenance** afin d'obtenir plus d'informations.

Ensuite, **le jury de certification** décide :

- d'accorder le C2i2e ;
- ou de délivrer une attestation indiquant les compétences acquises.

## Le dispositif de la certification



## Comment constituer son dossier numérique de compétences ?

Le candidat rassemble progressivement dans son **e-portfolio (ÉmaÉval)** tous les éléments qui apportent la **preuve des savoirs acquis, des aptitudes développées et des compétences maîtrisées** au regard du référentiel.

Il constitue ensuite des **dossiers d'évaluation rendant compte de ses activités et regroupant des traces de productions** (personnelles, d'élèves...) qu'il commente, argumente, justifie et présente à son accompagnateur pour échange.